

*ne peut effacer les péchés d'autrui celui que ravagent ses propres fautes. (44)*

Il conçoit de la sorte et il décrit en ces termes le modèle du vrai prêtre : *Celui qui, mourant à toutes les passions de la chair vit déjà spirituellement ; qui a méprisé les prospérités du monde ; qui ne craint aucunement l'adversité et désire seulement les trésors intérieurs... qui ne se laisse point aller à souhaiter les biens d'autrui, mais distribue généreusement les siens propres ; qui est incliné au pardon par les entrailles de sa piété mais qui jamais dans le pardon ne s'écarte plus qu'il ne convient de la voie droite ; celui qui n'accomplit rien d'illicite, mais qui déplore les fautes commises par les autres comme si elles étaient les siennes propres ; qui compatit avec toute l'affection de son cœur aux douleurs d'autrui, et se réjouit de la prospérité du prochain comme si le ferait de ses avantages personnels ; qui en tout ce qu'il fait se montre le modèle des autres, au point de n'avoir jamais à rougir devant eux, du moins en ce qui concerne les actions extérieures ; qui s'étudie à vivre de telle façon qu'il puisse aussi arroser les cœurs arides de ses semblables des eaux de la doctrine ; celui qui, par la pratique de la prière et par sa propre expérience, a déjà appris qu'il peut obtenir du Seigneur ce qu'il demande (45).*

Quelles sérieuses réflexions, Vénérables Frères, un évêque doit-il donc faire en lui-même et devant Dieu, avant d'imposer les mains aux nouveaux lévites ! *Que*

(44) Ibid., I, 11.

(45) Ibid., I, 10.